

N° 232 - 27 août 2015

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Quand le secteur s'entiche du développement durable

Après la Silver économie, le développement durable ! C'est la nouvelle mode. On ne parle plus de traitement des déchets, d'économies d'énergie ou de gestion de l'eau. Ces activités quotidiennes des établissements et services sociaux et médico-sociaux sont désormais regroupées sous l'appellation, certes plus noble, de développement durable. Ainsi, les ESSMS s'adonnent au développement durable comme Monsieur Jourdain, le bourgeois gentilhomme de Molière, pratiquait la prose.

• Le Baromètre du développement durable

Illustration de cet engouement, la FHF, la Fehap, la FHP et Unicancer réalisent, depuis 2008, un Baromètre du développement durable. Cette enquête annuelle vise à identifier les pratiques dans le domaine du développement durable -responsabilité sociale et environnementale, achats durables, construction, optimisation des ressources, économies d'énergie, green IT, réduction et valorisation des déchets, transports- et leurs évolutions au sein des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux. Plus de 600 établissements ont participé à l'édition 2015 du Baromètre, dont les résultats ont été dévoilés le 19 mai, dans le cadre des Salons Santé Autonomie.

Selon ce Baromètre, le développement durable constitue désormais une réelle préoccupation pour la quasi-totalité des établissements. De fait, 96 % des établissements indiquent qu'il fait partie des sujets de gestion courante. Pour 85 % d'entre eux, le développement durable s'intègre dans les projets stratégiques. Les trois mesures prioritaires visent à : réduire l'impact environnemental de l'activité (pour 81% des établissements) ; réaliser des achats durables (pour 73 %) ; assurer le bien-être et la qualité de vie au travail des salariés (pour 71 %) Plus de la moitié (58 %) des établissements ont mis en place des indicateurs pour le suivi de leurs actions de développement durable (54 % en 2014). Près des trois quarts (71 %) d'entre eux estiment que les usagers sont les premiers bénéficiaires de ces actions.

Pour la moitié (48 %) des établissements, le développement durable n'appelle pas de budget particulier. Il repose plutôt sur des changements d'habitude, des gestes, des comportements. Pour 26 % d'entre eux, les coûts liés à ces actions sont directement imputés sur les services concernés. Un quart (24 %) des projets sont financés sur des budgets ponctuels. Un établissement sur trois calcule le retour sur investissement de ses actions. Une même proportion a perçu, en 2015, des aides ou des subventions pour soutenir celles-ci. Les projets financés par ces aides portent sur la réduction énergétique (isolation, biomasse, audit et diagnostic énergétique, certificat), le traitement des déchets, l'utilisation de l'eau et la responsabilité sociétale (audit psycho-sociaux).

Lors de la présentation des résultats du Baromètre, la FHF, la Fehap, la FHP et Unicancer ont décerné des Trophées du développement durable à neuf établissements. Présentation des lauréats sur : www.santedurable.fr

A noter, enfin : la FHF organise, le 10 septembre à Paris, la 1^{re} édition d'une journée de formation intitulée : « Développement durable & RSE en établissements de santé et médico-sociaux ». Inscription en ligne sur : www.sphconseil.fr

• Le projet ADD'AGE de la FNAQPA

La Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) a initié une recherche-action nationale sur la responsabilité sociétale des établissements et services pour personnes âgées, intitulée ADD'AGE (pour Action Développement Durable au service du grand

AGE). Soutenue par la CNSA, l'Agirc et l'Arcco, la fédération étudie et expérimente, sur 15 sites pilotes, « le développement durable comme un axe d'avenir pour les projets d'établissements et de services à domicile pour personnes âgées. » La phase expérimentale doit s'achever au mois de septembre. Viendra ensuite la phase des préconisations, qui auront vocation « à irriguer l'ensemble des professionnels du secteur », espère la Fnaqpa.

Pour en savoir plus : www.fnaqpa.fr/fr/add-age

• **La FEGAPEI va signer une convention développement durable**

La Fegapei affiche sa volonté d'accompagner ses adhérents pour engager une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO), inspirée du concept de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise). Il s'agit de prendre en compte « la qualité de l'accompagnement, mais aussi les questions de développement durable, que ce soit au niveau des enjeux écologiques, économiques ou sociétaux », précise la fédération.

La Fegapei a récemment rencontré le haut fonctionnaire Développement durable des ministères sociaux pour préparer la signature d'une convention portant sur des engagements mutuels pour le développement durable dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Objet de cette convention : « promouvoir le développement durable au sein de nos établissements et services comme composante de leur stratégie, de leur management, et impulser une démarche d'actions éco-responsables. »

Enfin, l'Anap a mis en place, début 2015, un Cercle performance « DD en santé ». Celui-ci réunit des acteurs de tous statuts des secteurs sanitaire et médico-social, « afin d'offrir un lieu de partage d'expérience et de diffusion des initiatives en développement durable », explique son directeur général, Christian Anastasy. Ses premiers travaux seront diffusés dès cette année.